



ONF

DT SEINE-NORD

MADAME LE MAIRE  
COMMUNE DE CHAUMONT

ALENCON, le 14/04/2022

AGENCE TERRITORIALE  
D'ALENCON

Références :

- articles L212-1, L212-3, D212-2 du code forestier
- décret n° 2012-710 du 7 mai 2012 relatif aux frais de garderie et d'administration des bois et forêts relevant du régime forestier, article 3.

AGENCE TERRITORIALE  
D'ALENCON  
36 rue Saint-Blaise  
61000 ALENCON  
Tél : 02 33 82 55 00

Objet : Aménagement de la forêt communale de Chaumont pour la période 2022-2041

Madame le Maire,

Vous trouverez ci-joint le projet d'aménagement de votre forêt pour la période 2022-2041. Il a été établi à l'issue de la concertation menée entre votre Commune et les représentants de l'ONF chargés de ce dossier.

Il vous est précisé que nos services vous proposeront chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement.

Cet aménagement forestier doit être soumis à l'accord de votre Conseil municipal, dont je vous saurais gré de me transmettre la délibération correspondante portant le visa de légalité. Il sera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé du Préfet de région.

Une fois l'arrêté d'aménagement signé par le Préfet de région, je vous adresserai le document définitif en même temps que la copie de cet arrêté.

J'attire votre attention sur le fait que la surface qui sera retenue comme base de calcul de la contribution annuelle à l'hectare instaurée par le décret n2012-710 du 7 mai 2012 sera la surface de gestion mentionnée dans l'arrêté, c'est-à-dire 21,21 hectares. Cette contribution sera due à compter du prochain exercice.

Luc SOUCHET et Christian NIVESSE, vos principaux interlocuteurs à l'ONF sont à votre disposition pour tout complément d'information. Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service forêt

  
Véronique ETIENNE

Pièces jointes :

- projet de document d'aménagement
- modèle de délibération

## MODELE DE DELIBERATION POUR AMENAGEMENT DE FORET COMMUNALE

L'an  
Le                    du mois de  
A                    heures

Le Conseil municipal de [.....], dûment convoqué par le [.....]  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. [.....]

Etaient présents : [.....]

Excusés : [.....]

Le Président invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Oùï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.